



Ecole Doctorale Sciences Sociales ED 401

GEMDEV- EXPERICE- VILLE DE SAINT-DENIS

Institut **CONVERGENCES**
MIGRATIONS



Mercredi 26 février 2020, Mairie de Saint-Denis

(Place Victor Hugo)

Salle du Conseil Municipal

**Saint-Denis territoire de migrations ?(2)
Chercheur.e.s, actrices et acteurs locaux.ales en
dialogues**

Coordination : Christine BELLAVOINE, Delphine LEROY, Alphonse YAPI-DIAHOU

ARGUMENT

1

Éléments de contexte

L'expérience migratoire représente une composante importante de la ville de Saint-Denis, tant d'un point de vue historique que dans son actualité, à l'instar des villes industrielles de la petite couronne parisienne. Depuis bien longtemps, différents flux de populations infra et extra-nationaux ont été partie prenante de sa construction et de son développement, contribuant à sa forte densité. Plus récemment, les migrant.e.s de l'après-guerre -venus majoritairement des pays du Maghreb puis d'Afrique de l'Ouest- composant une partie des ouvriers du territoire, y ont habité. La présence de compatriotes - familles et voisins-pouvant potentiellement les accueillir, l'existence d'un parc de logements ancien, modeste voire dégradé, ont permis l'installation rapide de personnes à faibles revenus.

Actuellement, sa situation centrale dans la métropole parisienne, son réseau de transports diversifié continue de positionner Saint-Denis dans la ronde des villes d'accueil potentielles des migrant.e.s du monde entier. Mais de l'usine aux quartiers, la question des migrations est passée de celle des « travailleurs immigrés » à celle de « l'intégration » et des quartiers en difficulté.

Aujourd'hui, Saint-Denis est composée de 31,6% d'habitant.e.s de nationalité étrangère et de 39% d'habitant.e.s immigré.e.s¹. Les pourcentages de personnes immigrées figurent dans

¹ La population étrangère est définie en fonction d'un critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Source INSEE Définitions Recensement et chiffres RP2015

de nombreux diagnostics et argumentaires en vue de caractériser les territoires et construire des projets et actions visant à « l'intégration » des personnes considérées. Ce faisant, ils se présentent comme des indicateurs « négatifs » pour le territoire, associés à ceux de pauvreté, de chômage, de difficultés sociales et économiques diverses pour les habitants (problèmes de maîtrise de la langue, de papiers, d'accès aux droits et aux services, etc.). Les migrations sont également assimilées et renvoyées aux tensions des rapports sociaux dans les espaces publics de la ville-incivilités, délinquance, etc.- ainsi que dans son développement commercial, sous l'angle des différences culturelles et de la précarité.

D'un autre côté, les migrations sont valorisées dans le champ culturel, à travers le dynamisme d'une ville jeune, « d'une ville monde », au « carrefour de toutes les cultures », qui favorise la créativité artistique, et la cohésion sociale.

Motivation et objectifs de la journée

L'idée d'une journée d'étude co-construite entre l'École Doctorale (ED) Sciences Sociales de l'Université Paris 8 et la Mairie de Saint- Denis part du constat de l'intérêt de porter à la connaissance des décideurs locaux des recherches en cours au sein de l'ED qui abordent des problématiques sur lesquelles ils sont amenés à agir. Ainsi, la question migratoire est présente dans le répertoire des thèses, où plusieurs doctorant.e.s, abordent les migrations selon différentes entrées. Les sujets sont traités en effet selon des approches qui se réfèrent au droit, à l'économie, à la sociologie, l'anthropologie, à la science politique, aux sciences de l'éducation à la géographie et à la géopolitique. L'Institut Convergences Migrations, qui a rejoint la démarche, regroupe également des chercheur.e.s de disciplines variées, travaillant spécifiquement sur les migrations.

Le projet vise à faire se rencontrer et dialoguer chercheur.e.s et acteurs engagé.e.s sur ces thématiques et les différentes institutions présentes sur le terrain. La perspective est de favoriser les échanges sur leurs questionnements respectifs, leurs démarches, leurs expérimentations, leurs résultats et les conditions et moyens de collaboration. Il s'agira aussi d'identifier des questions émergentes ou des évolutions insuffisamment interrogées de ces problématiques anciennes. Nous souhaitons articuler les questionnements et apports des participant.e.s à l'échelle du territoire, et en croisant les échelles.

Une première journée d'étude, organisée le 5 juin 2019, nous a permis de vérifier l'intérêt de ce format (<http://www.sciences-sociales.univ-paris8.fr/spip.php?article1466>). A la faveur de quatre tables rondes, des dialogues se sont amorcés entre intervenant.e.s et avec les participant.e.s. Dès cette première édition, l'importance du sujet et la richesse des thèmes à aborder nous a conduits à envisager la seconde. Il s'agira de poursuivre la réflexion sur certains des thèmes abordés ou soulevés (la question des langues notamment) et d'initier de nouvelles, notamment autour de l'activité économique et du travail.

Nous organiserons cette journée autour de 3 axes : celui de la catégorisation des migrants, du travail et de l'économie liée aux migrations, et enfin l'enjeu des langues.

Axe 1 : Enjeux des catégorisations

Réfugiés, migrants économiques, demandeurs d'asile, mineurs non accompagnés, élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ...à ces catégories ainsi construites répondent des formes plus ou moins juridiques d'accueil et de prise en charge administrative, à un déploiement d'une action publique ciblée, à des financements. Mais ces catégories opèrent également des classements et participent à la création d'un imaginaire social, s'alimentant à la source de politiques de plus en plus restrictives en matière d'accueil. Certaines catégorisations plus spontanées naissent elles-mêmes des interstices nées de la complexité administrative (« dublinés »). De même, le corsetage de la réglementation et l'élargissement sans cesse des critères d'éligibilité aux catégories administrativement instituées, la complexification des procédures finissent par produire de nouvelles autres catégories, à l'exemple des sans-papiers. Comment la réalité, l'expérience vécue des histoires de migrations arrivent-elles à se glisser dans ces catégories ? Est-ce que ces catégories artificielles modèlent l'expérience migratoire (récits, trajectoires etc.) et/ou comment les personnes peuvent-elles se saisir de ces catégorisations, pour les détourner, les assujettir ? Comment les acteurs locaux, les associations, les particuliers se positionnent face à cette multiplication de catégories ?

La question des papiers et du statut légal, ne solutionne pas toutes les catégorisations. Celle de la nationalité n'épuise pas non plus toutes les catégorisations : on peut avoir le sentiment de demeurer étranger.e parfois même avec la nationalité française, on peut revendiquer d'autres appartenances également. Qui est migrant.e, étrangère ? Est-ce le désir d'appartenance à un groupe ou une assignation extérieure ? Est-on étranger.e quand on est fils ou fille de migrant.e.s ? Quelles sont les manifestations de ces représentations et quels enjeux sont à l'œuvre dans ces classifications et leurs relations aux autres ?

Axe 2 : travail et économie

Quelles que soient les raisons (souvent intriquées) des migrations, la question du travail dans le pays d'accueil se pose. Nous souhaitons aborder globalement la question de l'accès au travail des personnes en situation de migration dans toutes ses dimensions (déclassement, réseaux de solidarité et/ou d'exploitation, transferts d'argent aux pays quittés, etc.). Les discriminations à l'emploi sont aujourd'hui avérées (INED 2017) et si elles n'en n'ont pas l'apanage, une partie des personnes en situation de migration est tenue de recourir au travail dit informel. Dans les territoires d'accueil de migrants, l'espace public tient parfois lieu d'espace économique. Nous souhaitons réinterroger cette activité dite informelle dans l'espace public sous l'angle du travail, de ses liens avérés avec l'économie formelle, de son rôle dans les trajectoires de vie des personnes considérées ou impliquées.

A une échelle plus globale, nous souhaitons questionner le développement économique lié à la migration, dans ses implantations locales et internationales. Les migrations font partie intégrante des questionnements sur l'évolution du travail et des formes d'emploi. Quelles sont les ressources mobilisées, en termes de capitaux, de travail, de savoir et savoir-faire par les personnes migrantes ? Comment penser les liens entre migrations et création d'emplois, entre migrations et entrepreneuriat ? Quels liens entre le travail ici et là-bas ?

Axe 3 : Prescrire les langues

L'apprentissage de la langue française relève très souvent de l'injonction, indissociablement liée en termes de représentations et de législation à celle de l'intégration². Ce faisant, les conditions concrètes de sa réalisation sont souvent soumises à des conditions liées à la fois aux catégorisations à l'œuvre (cf. axe 1) et à des visées utilitaristes. Or apprendre en y étant contraint.e mène rarement à un épanouissement personnel.

Comment alors de cette injonction à l'uniformisation linguistique les personnes peuvent-elles s'approprier/ s'auteuriser dans une autre langue ? Quels dispositifs participent ou contribuent à réaliser un apprentissage émancipateur ?

D'un autre côté, le peu de reconnaissance des langues non commerciales, dans les diverses institutions et au quotidien, interroge sur la capacité des territoires à se saisir et à partager la richesse culturelle qu'elles supposent.

Que nous disent les expériences de valorisation des langues des personnes migrantes ? Quels effets cette reconnaissance peut-elle générer aussi bien au niveau individuel qu'au niveau social ?

Les modalités de participation et calendrier

Les communications privilégieront indifféremment des postures épistémiques ou empiriques des chercheur.e.s et des acteurs.trices locaux.ales. L'équipe d'organisation sera particulièrement attentive à la diversité des expériences, des champs disciplinaires et des aires géographiques constituant les terrains de recherche des doctorant.e.s-au-delà des cas locaux et/ou infra locaux de Saint-Denis. Son intérêt réside dans la possibilité de confronter des expériences éclairées par des terrains et des environnements institutionnels variés, de France et de l'étranger.

Les propositions d'intervention sont à envoyer sous la forme d'un texte de 3000 signes maximum. Dans un second temps, un texte de 3/4 pages (maximum 15.000 signes) sera demandé. Sa forme définitive permettra aux discutant.e.s de préparer les tables rondes de la journée et aux différent.e.s intervenant.e.s d'anticiper des dialogues ou des questions. Un recueil de l'ensemble des textes finaux sera à la disposition du public le jour même. Les propositions de 3000 signes (espaces compris) sont à adresser à : christine.bellavoine@ville-saint-denis.fr, delphine.leroy05@univ-paris8.fr et mireille.morvan02@univ-paris8.fr

- Date d'envoi des propositions (3.000 signes) : 15 décembre 2019
- Date limite des réponses aux auteur.e.s : 15 janvier 2020

En cas d'avis favorable **un texte de 15.000 signes maximum (espaces compris) sera demandé avant le 1^{er} février** pour la constitution du programme définitif.

² « L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans révolus et qui souhaite s'y maintenir durablement s'engage dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine. Il conclut avec l'État un contrat d'intégration républicaine par lequel il s'engage à suivre les formations prescrites suite à l'entretien individuel et personnalisé avec un auditeur de l'OFII. » Extrait du site de l'OFI <http://www.ofi.fr/le-contrat-d-integration-republicaine>

La formation linguistique fait partie des prescriptions de l'Etat permettant l'accès à certains statuts. Des niveaux linguistiques sont ainsi indiqués afin de prétendre y postuler (niveau A2 : en vue de la délivrance de la carte de résident. Niveau B1 oral : en vue de la demande de la nationalité française).